



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT



L'Organisme intercantonal de certification - OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

le cahier des charges du pain de seigle valaisan, enregistré comme appellation d'origine protégée (AOP), selon la décision du 30 septembre 2002 de l'Office fédéral de l'agriculture, modifiée par les décisions du 2 septembre 2005, du 6 avril 2011, et du 27 mai 2014;

sont respectées par:

Albert Michellod - Boulangerie-pâtisserie le Délice
Route de Saillon 6
1912 Leytron

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Pain de seigle valaisan AOP

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2022

No enregistrement OIC-SEI-UTI-1120-20127

Lausanne, le 25 novembre 2020

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann
Président

Roman Tscherrig
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.





Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

Liste des produits

Albert Michellod - Boulangerie-pâtisserie le Délice
Route de Saillon 6
1912 Leytron



No enregistrement OIC-SEI-UTI-1120-20127
Lausanne, le 25 novembre 2020

Dénomination du produit

Pain de Seigle du Valais AOP

e-certificat



Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.